Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le - 1 AOUT 2025
ID : 061-200066256-20250717-21_2025-AU

Gouffern en Auge

DECISION DU MAIRE N° 21 / 2025

OBJET : Réparation du camion des services techniques d'Exmes.

Le Maire de GOUFFERN EN AUGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2020-04-03 du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire, par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de faire réparer le camion Maxity immatriculé FE-447-MQ utilisé par les services techniques d'Exmes,

Considérant le devis estimatif réalisé par le garage de l'Expansion d'Argentan d'un montant de 6 368,23 € HT pour le remplacement du turbo, du silencieux et différentes pièces usagées,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le devis du garage de l'Expansion d'Argentan d'un montant 6 368,23 € HT soit 7 641,88 € TTC pour la réparation du camion Maxity immatriculé FE-747-MQ

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services et M. le responsable du service de gestion comptable de Flers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GOUFFERN EN AUGE,
Le 17 juillet 2025
Le Maire,
Philippe TOUSSAINT

MAIRIE DE GOUFFERN EN AUGE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
61310 ORNE